

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 20 juin, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S., BRESSON C., CAU J., COUMANS M-F., DUMENIL D., DUSFOUR J., EGEA J-D., LEMAITRE L., MAURY C., PAIS E., PEYRIERE L., SIMAO F., VAUDOIS E.

Excusé mais représenté : BETTON J-C

Secrétaire de séance : CAU J.

Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales :

Le conseil municipal a procédé à l'élection des trois délégués et de leurs trois suppléants qui voteront aux élections sénatoriales. M-F. Coumans, de nationalité belge, n'a pas pris part au vote. Etaient candidats délégués S. Arnaud, D. Dumenil et J. Dusfour. Le conseil municipal a élu à l'unanimité ces trois personnes. F. Matheron, L. Lemaître et L. Peyrière étaient candidats suppléant. Le conseil municipal a élu à l'unanimité ces trois personnes.

Le conseil municipal charge Mme Matheron de transmettre les résultats de ces élections au bureau des Matelles.

Nomination et élection des membres du CCAS (centre communal d'action sociale) :

Extrait de la présentation des CCAS par l'Union Nationale des CCAS

« Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune [...]. Le CCAS se mobilise dans la lutte contre l'exclusion (en particulier aide alimentaire), les services d'aide à domicile, la prévention et l'animation pour les personnes âgées, le soutien au logement et à l'hébergement, la petite enfance, enfance et jeunesse et enfin le soutien aux personnes en situation de handicap. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes [...].

Une grande partie de son action est constituée par les secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc... »

Conformément aux articles L123-6, R123-6, R123-7 et R123-11, du Code de l'action sociale et des familles (CASF),

- Par délibération à l'unanimité, le conseil municipal a fixé à huit le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, soit un conseil d'administration de neuf personnes, Mme la Maire étant membre de droit présidente.

- Mme la Maire indique qu'après consultation des associations concernées, elle a pris un arrêté municipal pour nomination de :

- Mr Jean Plagnol, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales
 - Mme Elisabeth Matheron, infirmière
 - Mme Marie-Josée Rouvière, bénévole à l'ADMR
 - Mme Marion Ivorra, employée à Pôle-Emploi
- Le conseil municipal a procédé à l'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS. S. Arnaud, C. Bresson, M-F. Coumans et D. Dumenil se sont portées candidates. Le conseil municipal a élu à l'unanimité ces personnes .

Travaux d'éclairage du boulo-drome :

Le conseil municipal a réévalué la demande d'éclairage du boulo-drome faite par un habitant. L. Peyrière a présenté différentes solutions, en fonction du nombre de mâts, du type d'éclairage (classique, LED). Trois devis ont été présentés.

Le conseil municipal décide de surseoir à statuer sur cette demande. Des précisions seront demandées au demandeur (nombre de personnes concernées, période d'activité, nécessité d'un éclairage nocturne).

Le conseil municipal rappelle que l'extension du réseau d'éclairage public sur Favas est une priorité. Cette extension se fera en deux tranches subventionnées. La première tranche devrait intervenir d'ici l'automne.

La séance est levée à 19h45.